

Fiche repère pour la direction d'école – janvier 2026

## **Politiques éducatives territoriales et continuité éducative**

### ***De la classe au territoire : comprendre les logiques qui entourent l'école***

La direction d'école est une fonction en lien avec plusieurs acteurs institutionnels. L'école s'inscrit dans un **territoire éducatif**, avec des atouts et des contraintes. La continuité éducative est un enjeu partagé.

#### ➤ Continuité éducative : liaison école / périscolaire

La **continuité éducative** est définie comme la recherche de plus de cohérence et de complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires en travaillant les liens entre les acteurs, les transitions et la complémentarité des différents temps... Cette continuité éducative dépend aussi des choix politiques locaux structurant l'environnement éducatif :

- Organisation des temps périscolaires et extrascolaires
- Restauration scolaire
- Projet de territoire: **PEDT / CTG** (*voir glossaire*)

*Mais aussi:*

- ajustement des horaires périscolaires
- **projets communs sur le climat scolaire**
- **Passerelle crèche / Maternelle**
- continuité GS / CP / périscolaire
- **actions santé / citoyenneté**

Le périscolaire est défini par le code de l'action sociale et des familles (CASF) comme l'ensemble des activités collectives se déroulant le matin avant l'école, pendant la pause méridienne, l'après-midi après l'école et le mercredi pendant les périodes scolaires.

La participation du responsable du périscolaire au **conseil d'école**, en tant que membre consulté pour son expertise, constitue un levier structurant pour renforcer le dialogue entre les différents temps de l'enfant.

*Cf La note de service relative à la place et au rôle du responsable du périscolaire dans le conseil d'école du 3 octobre 2025. <https://www.ac-toulouse.fr/continuite-educative-et-politiques-territoriales-132581>*

La participation du responsable du périscolaire aux **équipes éducatives** est également une pratique fréquente et souvent efficace.

La continuité éducative sécurise l'action de l'école lorsqu'elle repose sur:

- Des rôles clairs et explicités
- Un dialogue institutionnel régulier
- **Un échange d'informations au service du bien-être de l'enfant**

C'est aussi un atout pédagogique à développer, en lien avec **les parcours éducatifs**.

## ➤ Les acteurs et dispositifs institutionnels :

- **La Commune** (ou parfois l'intercommunalité) **a la compétence concernant :**
  - locaux de l'école, ATSEM, restauration,
  - périscolaire (ALAE) et extrascolaire **autour d'un projet pédagogique,**
- Les Partenaires : SDJES, CAF, associations, collectivités...
- Une municipalité peut faire appel à une association pour gérer le périscolaire..
- Des conventions permettent de clarifier le projet de territoire: *PEDT; CTG; TER*
- Différents types de structures existent: *crèche; Halte-garderie; ALAE; ALSH*

## ➤ Le projet éducatif de territoire (PEDT)

Le projet éducatif de territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, l'articulation et la complémentarité des différents temps éducatifs.

Il permet de garantir la continuité éducative entre les projets d'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire en reposant sur l'idée d'une coéducation. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Le PEDT permet aux collectivités un engagement et une cohésion éducative territoriale avec l'éducation nationale et la CAF. Il peut être lié à une **CTG** et à un **plan mercredi**.

Pour plus d'informations : [Le projet éducatif territorial | jeunes.gouv.fr](https://jeunes.gouv.fr)

## ➤ Glossaire:

ALAE: Accueil de loisirs associé à l'école

ALSH: Accueil de loisirs sans hébergement

CAF: Caisse d'Allocations Familiales

CTG: Convention Territoriale Globale

PEDT: Projet Educatif de Territoire

SDJES: Service Départemental de La Jeunesse, de l'Engagement et des Sports

TER: Territoire éducatif rural, dispositif reliant 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

## ➤ Références institutionnelles :

Continuité éducative: BO n°17 du 24 avril 2025

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo17/SPOV2511397N>

Continuité éducative: BO n°21 du 23 mai 2024

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo21/MENV2412973N>

Renforcement de la continuité éducative: BO n°26 du 30 juin 2022

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENV2213511J.htm>

**SDJES09** : <https://www.ac-toulouse.fr/service-departemental-a-la-jeunesse-a-l-engagement-et-aux-sports-sdjes-ariège-123701>